

Les croisades et l'inquisition contre les cathares

الحروب الصليبية ومحاكم التفتيش ضد الكاثار.

Avant-propos.

C'était à travers les mouvements culturels régionaux des années soixante-dix — quatre-vingt que le grand public français découvrit la civilisation languedocienne et l'histoire sanglante de son peuple. En effet, il s'agit du génocide des cathares qui était jusqu'en 1966 un sujet qui n'intéressait que quelques universitaires. Avec l'émission « L'Histoire en direct » 1966 : les cathares reviennent » diffusée sur les ondes de la radio publique sous le nom de l'histoire « cachée » des cathares suscitait l'étonnement et l'incompréhension. Les historiens, les mouvements intellectuels, les chroniqueurs et artistes s'étaient mobilisés et avaient contribué chacun à sa manière à faire connaître les crimes commis par l'église contre les Occitans. L'émission « La Caméra explore le temps » de très populaire d'Alain Decaux... pour la plupart des téléspectateurs les cathares sont inconnus. Le pouvoir gaulliste à mets fin aux émissions traitant le massacre des cathares, mais l'arrêt brusque de l'émission a éveillé la conscience de ceux qui s'intéressaient à l'histoire de l'Occitanie. Intervention de l'état n'a fait que dévoiler les cendres des bûchers et cadavres ignorés des cathares.

Voici quelque nom de ceux qui ont fait que le génocide des cathares ne soit à jamais oublié

Guillaume Bessé l'auteur de l'ouvrage intitulé L'Histoire des antiquités et comtes de Carcassonne, paru en 1645.

Jean-Louis Biget, spécialiste de l'histoire du Languedoc médiéval.

Anne Brenon, Historienne fondatrice de la revue Heresis, consacrée à l'étude du catharisme, mais aussi à l'ensemble des hérésies médiévales.

René Nelli René Nelli est surtout connu pour ses travaux sur la culture occitane et sur le catharisme. Jean Duvernoy, l'auteur de transcription et de traductions de textes, sur le catharisme et l'inquisition,

Enest Jules Fernand Niel notamment sa thèse de 1949 sur « Le Pog de Montségur,

Annette Pales-Gobilliard, historienne médiéviste, dont la thèse de doctorat portée sur "Le Comté de Foix et le catharisme de ses origines à 1325.

Michel Roquebert écrivain, a publié plusieurs livres sur l'histoire des cathares, dont « L'Épopée cathare » a obtenu le grand prix d'Histoire de l'Académie française.

Aujourd'hui la tragédie des cathares est de nouveau disparue des préoccupations du monde de la culture et médiatique dont il faisait partie. Le temps où France-Culture consacrait de larges programmes au tragique massacre des cathares où Henri Gourgaud l'écrivain-poète, un conteur et un chanteur occitan animaient une émission sur la civilisation et la culture languedocienne à la radio publique est révolue. Qui parle aujourd'hui de la civilisation, la culture et langue occitane ? Assurément, le catharisme est retourné sous la Chappe dogmatique de l'église malgré l'immense intérêt qu'il a suscité en cette fin du 20^e siècle.

La dernière moitié du XX^e siècle était une période riche en débats avec un foisonnement de publication sur les cathares et leur histoire devenue accessible à tous ceux qui s'intéressent à ce domaine longtemps oublié.

Que reste-t-il des cathares ?

De ceux que l'on appelait l'église cathare ou le baptême cathare, les piphles, bougres, ariens, albigeois, patarins, bogomiles, ou ceux que les cathares eux-mêmes appelaient chrétiens, bonshommes, bonnes - Femmes les « justes » ou « hommes bons » il ne reste plus aujourd'hui qu'une communauté d'une centaine de personnes, en Occitanie, qui adhère aux idées catharisme. Ces personnes se retrouvent principalement sur le site « catharisme.eu » dédié aux baptêmes cathares.

L'origine des cathares et du catharisme.

Le mot « cathare » vient du grec « katharos », qui signifie « pur ». Les adeptes du catharisme se nommaient d'ailleurs eux-mêmes les purs « Bons Hommes » ou 'Bons Chrétiens.

C'est le chanoine Eckbert de Schönau de Bonn (Rhénanie) qui a utilisé en Europe pour la première fois en 1163 le mot cathare. L'inquisition l'employait pour désigner les hérétiques albigeois.

L'hérétique était tout simplement celui qui a fait un choix différent du christianisme ou pratiquant une autre religion.

Les sources de la religion des cathares et du catharisme.

Le catharisme vient Zoroastrisme qui est une religion née au nord-est de l'Iran aux environs du VI^e siècle av. J.-C., cependant pour certains auteurs le Zoroastrisme n'est apparu qu'au cours du II^e millénaire av. J.-C. C'est une ancienne religion iranienne qui place au sommet de son panthéon un dieu nommé Ahura Mazdā (la divinité unique, abstraite du zoroastrisme). Les fondements de mazdéisme se basent sur la dualité d'un bon et mauvais esprit, de la force créatrice du monde symbolisée par l'eau, la terre, le feu et l'air, qui sont les éléments venant de dieu que les zoroastriens vénèrent. Mazda serait la représentation mythologique de la tradition dualiste zoroastrienne.

Le zoroastrisme est adopté par les communautés des esséniens, des gnostiques, des manichéens, des Pauliciens, des bogomiles, et des patarins. Les pauliciens auraient ensuite influencé profondément les bogomiles de Bulgarie, les Slaves de Macédoine et les manichéens avant d'atteindre l'Italie au cours du Xe siècle.

Apparition du catharisme en France.

C'était vers 1017 que le catharisme, a fait son apparition en Limousin, gagna l'Aquitaine vers 1020, s'étendit dans le comté de Toulouse avant de se reprendre très largement dans le midi de la France.

C'est en effet à cette période qu'une assemblée cathare se réunit à Saint-Félix-de-Caraman (1176) pour organiser plus concrètement le culte et mettre en place une véritable Église cathare. Profondément ancrée à Albi, d'où le nom des « albigeois ».

L'église cathare.

La doctrine du catharisme est inespérée de zoroastrisme, mais elle puise certaines de ses ressources dans le christianisme. Le catharisme s'était opposé au catholicisme, comme d'autres mouvements de l'époque, tels que celui des vaudois. Le catharisme,

critiquait l'église pour ses richesses ostentatoires et son abus de pouvoir.

Les cathares revendiquent une religion plus proche de la chrétienté primitive respectant l'idéal de vie et la pauvreté du Christ. Cette croyance dualiste repose en fait sur l'existence de deux mondes : le premier est le monde invisible des créatures éternelles résultant de la création de Dieu le Père. L'autre est le monde visible, qui est l'œuvre du diable. Cette conception de la croyance exclut le dogme de la Trinité, du Père le Fils et le Saint-Esprit. Les cathares ne reconnaissent pas cette triangularité, mais croient à l'existence de deux règnes, celui du mal et celui du bien.

Cette vision de la religion est considérée par l'église catholique comme hérétique, celle-ci n'a pas hésité à déployer tous les moyens dont elle disposait en commençant par les croisades puis l'inquisition pour éliminer partisans et les croyants au catharisme.

La croisade ou la guerre sainte contre les cathares.

La croisade est l'aboutissement d'un processus dogmatique intrinsèque au christianisme. Dès le début, la religion chrétienne se disait unique, et universelle et seule à détenir la vérité de la foi. En ses débuts l'église chrétienne avait des rapports ambigus avec les hérétiques, cependant il était clair que pour ses fidèles, il n'est pas question de s'éloigner de l'orthodoxie dogmatique de l'église et encore moins d'accepter une liberté de conscience et de penser ou de critiquer les principes fondant le christianisme.

Pour l'église, le peuple était dans sa presque totalité analphabète il n'a pas à se poser des questions ni à comprendre le pourquoi du comment de la religion. Il doit croire et observer ce que les pères de l'Église lui disent en particulier s'acquitter de la dîme imposée par le clergé.

Dans un premier temps l'église se conforme à sa doctrine, et refuse que la foi soit imposée par la contrainte physique ou en prononçant des peines spirituelles, comme l'excommunication contre les infidèles. Néanmoins les germes de l'intolérance et de l'inquisition ont commencé à se développer avant même que l'église soit reconnue officielle par l'Empereur romain en 313.

Le fanatisme religieux des partisans de l'église se formalise avec des principes de purifications et d'exclusion de toute autre croyance

concurrente à la religion chrétienne. Les ferments de l'éradication de toutes formes d'hérésies contraire à sa foi sont inscrits dans l'esprit des pères de l'église chrétienne.

La notion de l'hérésie trouve sa justification dans l'intolérance des idées ou pratiques mettant en doute le dogme et la suprématie du christianisme sur les autres cultes.

La conversion de l'empereur Constantin au christianisme

Avant la conversion de l'empereur Constantin, l'alliance entre l'église et le pouvoir romains est une occasion de la mise en œuvre des premiers autodafés contre les hérétiques. L'arianisme est déclaré hérétique par l'église depuis le concile de Nicée (325). Dès 287 sous l'empereur Dioclétien, des hérétiques manichéens, et leurs chefs ont été brûlés vifs.

L'empereur romain Constantin se convertit au christianisme en 313, et promulgue l'édit de Milan qui accorde toute liberté de culte à l'église, ouvrant ainsi la voie à la christianisation de l'Empire romain.

L'empereur Théodose (380 à 395) décréta le christianisme religion d'État en 380 et interdit par la même occasion le culte païen dans l'Empire romain. L'église et le pouvoir romains devinrent les deux faces de la même foi et du même pouvoir.

Les religieux qui étaient tolérants au début du christianisme, désormais leurs descendants soutenus par Rome s'engagent dans un mouvement de l'éradication de toute hérésie contraire à leur foi chrétienne.

L'église et l'état romains unissent leur force contre les hérétiques.

Après la reconnaissance en 380 du christianisme comme religion d'État par l'empereur Théodose, l'adage qui dit «atteindre à la doctrine de l'Église, c'est aussi atteindre à l'État et à l'empereur» devient la norme.

En se référant à ces principes, l'évêque Priscillien et ses disciples furent excommuniés puis décapités pour hérésie en 385. Ce fut les toutes premières victimes de l'intégrisme de l'église et l'état romain : après eux, il y eut hélas ! beaucoup d'autres victimes de l'intolérance dans la chrétienté.

Professé par Isidore de Séville, par le pape Léon Ier, par l'empereur Théodoric II [Roi des Wisigoths], par le pape Gélase Ier, l'usage de mise à mort des hérétiques s'affirme, et se banalise. Pendant le premier millénaire du christianisme, la plus haute hiérarchie l'église de Romaine, a élaboré son arsenal répressif, au mépris du message du Christ.

La notion d'hérésie se formalise en se superposant à la notion de désobéissance au dogme de l'église, aux troubles sociaux et au crime de lèse-majesté. L'Église catholique est alors en position de toute-puissance voulant contrôler l'idéologie et spiritualité de toutes ces communautés.

Dès lors apparaissent, au nom de la figure de christ, des châtiments physiques allant jusqu'à la peine de mort dont exécution est prise en charge par l'État. Les principes du christianisme énoncés à travers le message de l'amour de son prochain et de soi-même ont tendance à s'effacer devant les nouvelles formes de l'intolérance. L'inquisition s'aiguisait et s'enracinait de façon durable au sein de l'église dans toute l'Europe.

Désormais, l'époque où les chrétiens étaient persécutés par les Romains et demandaient la tolérance religieuse est révolue. À son tour l'église devient persécutrice et exécutrices des jugements de mise à mort de ses opposants spirituels.

Cependant, au XIe siècle la préoccupation majeure de l'Église romaine était de s'engager avec toutes ses forces dans les croisades lancées dès 1095 par le pape Urbain II depuis Clermont contre les Turcs islamisés qui occupaient Jérusalem et de rétablir l'accès aux lieux de pèlerinages de la chrétienté en Terre sainte.

Début de la croisade et l'inquisition contre les cathares

À la fin de la quatrième croisade (1204) contre les musulmans qui occupaient la ville sainte, l'attention de l'église s'est alors portée sur l'éradication de toutes les formes de l'hérésie en premier lieu le catharisme qui va jusqu'à remettre en cause la religion chrétienne. À l'époque, les cathares étaient considérés plus dangereux que les infidèles, les juifs et les musulmans,

Dès lors, le Pape Lucius III organise de la propagation de l'inquisition et dans toute la chrétienté. Il fait de la répression de l'hérésie un élément constitutif du pouvoir de l'empereur, en l'espèce Frédéric Barberousse.

La décrétale *Ad abolendam* du concile de Vérone de 1184 confirme la volonté de l'église de s'attaquer à toutes les formes d'hérésie qui ne se conforme pas à son dogme.

Dans la bulle *Vergentes in senium* (25 mars 1199), du Pape innocent III l'instigateur des croisades assimile à « l'aberration dans la foi » et au crime de lèse-majesté, celui qui est opposé à la doctrine chrétienne, à l'opinion émise au sein de l'église catholique ou qui accomplit des actes corrompant les dogmes de l'église, ou encore celui qui avance des théories heurtant la vérité fondamentale et incontestable, admise par le Pape et l'église chrétienne.

Est également hérétique, celui qui profane le sacré par des actes d'irrévérence envers les objets et les lieux saints ; plus généralement, sera hérétique celui qui ira d'une façon ou d'une autre, à l'encontre de la politique papale, des idées et pratiques défendues par l'église chrétienne romaine du moment.

En ses débuts l'objet de l'inquisition en Europe et tout particulièrement en France était l'extermination des cathares.

Dans un premier temps, les hommes de l'église tentèrent de les convertir par la prédication. En Europe du nord comme en Europe du Sud ceux qui refusaient de se convertir ont été rapidement éradiqués méthodiquement par des Bûchers comme à Cologne en 1165. En Lombardie 178 cathares furent brûlés par l'inquisition en 1277. A Vérone, 200 cathares également étaient brûlés. A Sirmione 200 patarins du catharisme brûlés en 1278.

A la fin du XIIe siècle, l'église est très présente et active auprès des États européens. Elle constituait un appui majeur pour le pouvoir dans les pays où elle s'est implantée.

Au début du XIIIe siècle, les évêques se sont dotés d'un important précepte canonique pour lutter contre l'hérétique, représenté par les adeptes du manichéisme et d'autres mouvements religieux comme le bogomilisme et le catharisme qui ont fait leur apparition dans la chrétienté. Mais à ce stade institution spécialisée pour l'éradication de l'hérésie n'était pas encore instituée.

Le Languedoc était le terrain où la terreur de l'inquisition s'était exercée sans discernement.

L'église se tournait vers la France, car depuis le deuxième concile de Latran de 1139, la lutte contre les hérétiques était au cœur des préoccupations du Saint-Siège.

La bulle de Latran annonce l'envoi de religieux dans la région d'Albi et pose les bases de l'Inquisition.

Dans un premier temps des prédicateurs et des prêcheurs envoyés par l'église tentent de convertir les cathares, mais ils s'avèrent difficiles à les convaincre d'abandonner leurs croyances qui prennent de plus en plus l'ampleur en Occitanie. C'est à cette époque que seront construites les abbayes cathares (Fontfroide, Saint-Hilaire...).

Appel du Pape à la croisade.

Face au refus des cathares de se soumettre à la pression de l'église, le Pape innocent III dans la bulle *Vergentes in senium* (25 mars 1199) proclame la plénitude du pouvoir du Saint-Siège sur les souverains, et appelle à la croisade contre : les hérétiques, cathares, juifs, lépreux, et les grands féodaux Occitans protecteurs des cathares.

Une nouvelle procédure de l'inquisition pour juger les hérétiques est annoncée. On passe d'une procédure par accusation (où le point de départ est une délation) à une procédure qui permet de poursuivre d'office et d'incarcérer toute personne vaguement soupçonnée de l'hérésie. Cette nouvelle procédure rend possible une répression féroce et efficace contre le peuple cathare.

L'appel pontifical d'Innocent III à la croisade a été attendu dans la chrétienté. La première croisade qui était considérée comme une guerre sainte est lancée contre les Albigeois. Elle était organisée et conduite sous la direction du Légat du Pape Arnault Amaury et du chef militaire Simon de Montfort.

Une colonne de croisades part de Lyon d'autres partent du centre de la France et se joignent sur les terres languedociennes. L'armée des croisades dirigée par le légat Arnaud Amaury, abbé de Cîteaux, détruit plusieurs villes en Occitanie, dont Carcassonne, et massacre leur population sans faire de distinction entre les cathares et les autres.

Béziers est assiégée, mise à sac ; les habitants qui ne voulaient pas livrer la population cathare qu'elle protégeait ont été massacrés.

Au printemps de 1209, la noblesse et le clergé s'engageaient à côté des croisés contre les Languedociens. De nombreux barons, parmi lesquels le duc de Bourgogne, le comte de Nevers et Simon, comte de Montfort, prennent la direction du midi pour combattre les cathares.

C'est pendant l'assaut de Béziers qu'Arnault Amaury Prêlat du Pape a dit à ses troupes « Tuez-les tous ! Dieux reconnaîtra les siens » ! Phrase maintes fois reprise dans l'histoire. Pendant vingt ans, les massacres feront rage dans la région de l'Occitanie, des milliers de personnes ont été assassinés certains égorgés d'autres, brûlés vifs, sur l'ordre du Pape et avec l'aide de la monarchie du nord de la France.

La première croisade qui est une catastrophe pour les Occitans n'a pas réussi à éliminer ou chasser tous les cathares du sud de la France.

Elle marque cependant le début de la guerre de la conquête qui les Monarques du Nord mènent contre les seigneurs du Sud qui seront éliminés et spoliés sous le prétexte qu'ils soutiennent les hérétiques.

Deuxième croisade contre les cathares en 1208

L'église va se doubler d'effort en appelant à une deuxième croisade contre les cathares. C'est le pape Honorius III qui organisera cette nouvelle croisade en 1208-19. La bulle du Pape Honorius III débutait par ces mots : « Que chacun de vous ceigne son épée et n'épargne ni son frère ni son plus proche parent. » L'appel du pape confirme les discriminations à l'égard des juifs.

La deuxième croisade contre le reste des Albigeois et les Féodaux régionaux se lance sous la direction du Roi de France Louis VIII en personne. Simon de Montfort comte de Leicester (Bretagne) est nommé à la tête. Il meurt en 1218, lors du siège de Toulouse. Cette croisade évolue rapidement en guerre de conquête, d'abord pour le compte de Montfort lui-même, puis après sa mort et l'échec de son fils Amaury, au bénéfice de la couronne de France. Cela n'empêche pas la lutte contre le catharisme, d'abord sous la direction des évêques locaux, puis sous celle de l'Inquisition.

Le sud de la France ne pouvait se défendre contre les hordes de croisés et l'armada de la monarchie du nord de la France. Les

seigneurs du Sud qui n'abdiquent pas vont être soit exterminés, exiler, destitués ou déposséder de leur territoire.

Les cathares sont vaincus, mais pas le Catharisme qui est devenu fort que jamais.

L'action de l'église et de la monarchie en Occitan.

La croisade contre les cathares n'est pas dénouée d'arrière-pensées coloniales, car c'est aussi d'une guerre qui le nord de la France mène contre l'Occitanie.

Le mouvement armé contre les hérétiques a tout d'abord été lancé contre le comte Raymond VI de Toulouse et les Trencavels qui étaient parmi les seigneurs méridionaux les plus puissants à côté du comte d'Albi, de Carcassonne et de Béziers. Cette croisade, qui va durer vingt ans (1208-1229), mêlera guerre de religion, et la guerre méridionale (Nord — Sud et conflit politique). En effet, bien que le roi Philippe-Auguste refuse de s'engager dans la croisade, des milliers de chevaliers et barons du nord y sont favorables, car ils sont attirés par les richesses et les terres du midi de la France.

Le roi de France s'engage contre la France

Dès 1226, le roi Louis VIII, qui a succédé à Philippe-Auguste en 1223, prend la tête de la croisade, tandis que Raymond VII, comte de Toulouse et fils de Raymond VI rassemblent autour de lui les résistants cathares. Il est, excommunié et affaibli, pour s'opposer à la croisade, il sera contraint d'abdiquer et de signer le traité de Paris avec Blanche de Castille en 1229. Le comte de Toulouse est destitué, ses terres deviennent la possession de l'église et de la Couronne. Cela s'est traduit de fait par annexion du Midi au Royaume de France. Les cathares capturés ont été christianisés par la force et enrôlés dans les hordes des croisés qui se dirige contre les musulmans en l'Andalousie.

La fin des croisades contre les cathares

La dernière croisade prit officiellement fin en 1229 avec le traité de Paris qui donnait au roi de France le contrôle du Languedoc, sur laquelle régnait désormais Louis IX, cependant la fin des croisades n'est pas la fin du catharisme restait enraciné en Occitanie. Face à cet enracinement, l'église et les Monarques français coalisent leur

action en faisant appel à l'inquisition pour éradiquer les hérétiques en Languedoc.

L'inquisition papale remplace les croisades

Pour nettoyer la terre de l'Occitanie « contaminée » par le catharisme, l'inquisition a pris le relais des croisades. Tous les niveaux de la société sont passés au crible de l'inquisition pour détecter des individus dont les idées ne sont pas conformes à la doctrine catholique.

L'inquisition veut éliminer les cathares, mais aussi mettre fin à des pensées pernicieuses, juger les protestants, les juifs, les homosexuels, les usuriers et les mystiques considérés dangereux pour la chrétienté.

Le Pape n'exige pas moins que tous les catholiques du Monde lui obéissance de façon inconditionnelle. L'empereur Frédéric II en 1220 et 1224, le roi de France Louis VIII en 1226, la régente Blanche de Castille en 1229 et le comte de Toulouse lui-même (1229) publièrent des ordonnances contre les hérétiques. A cela s'ajoute la procédure de l'Inquisition fixée par le concile de Toulouse tenu en 1229. « Les évêques choisiront en chaque paroisse un prêtre et deux ou trois chrétiens de bonnes réputations, auxquels ils feront serment de rechercher exactement et fréquemment les hérétiques... »; les sentences seront prononcées par l'évêque : en cas d'hérésie sans repentir, la sentence est prévue est le bûcher. En cas de repentance, c'est la prison à vie.

Le Pape dessaisit les Évêques inefficaces à ses yeux.

En février 1231, Grégoire IX confirma les décisions du concile de Toulouse de 1229 qui avait fixé la procédure de l'inquisition et enleva aux évêques « trop timorés » la charge de veiller à l'orthodoxie des fidèles et mit les inquisiteurs sous la juridiction spécifique de la papauté.

L'église généralise la torture et extermine les hérétiques.

En 1231, la prison perpétuelle devenait la pénitence salutaire infligée à l'hérétique repentant. L'hérétique obstiné devait recevoir le châtiment qu'il méritait (« animadversio debita ») soit la peine de mort par le feu. Ceux qui avaient de liens avec les hérétiques étaient

frappés d'excommunication.») C'est le châtement des ennemis de la foi.

Reprise des croisades hors de France.

En 1232, une bulle de Grégoire IX, accusait de pratiques sacrilèges (sorcellerie, orgies, crucifixion des prêtres) les cathares de l'Europe, justifièrent une série de croisades contre les Stedinger du Bas-Weser. (Un peuple médiéval de paysans hostile aux évêques de Brême (Allemagne) accusé de paganisme et de refus de payer la dîme à l'église.

Le début officiel des tribunaux de l'Inquisition en France.

Au XII^e siècle l'inquisition s'étend et s'institutionnalise à travers l'Europe. A partir de début de XIII^e siècles, elle se concentre sur les cathares. En 1233, la bulle pontificale « Ille humani generis », prononcée par Grégoire IX installa l'Inquisition en Languedoc et deux tribunaux fixes furent mis en place à Carcassonne et à Toulouse. Ils s'en suivent (1234-1235) des soulèvements populaires à Toulouse, Narbonne et Albi contre l'inquisition, mais cela n'a fait que renforcer l'action de l'église contre les cathares.

Face au soulèvement populaire, le Grégoire IX informa les archevêques et les autres prélats qu'il les soulageait d'une partie de leur fardeau en donnant mandat au provincial des Frères prêcheurs de Provence pour désigner des religieux chargés de la répression de l'hérésie.

Dans la lignée de ses prédécesseurs, le Pape innocent IV renforce en 1252 le pouvoir de l'Inquisition en institutionnalisant l'usage de la torture au moyen d'une procédure particulière, l'enquête appelée « inquisitio ». Cette procédure dont l'église c'est servi dans toute la chrétienté est comme une machine à broyer, brûlée vive et déposséder les gens de leur bien pendant plus de 600 ans. Tous, ceux et celles qui se révoltaient contre ses pratiques ou qui n'adhérer pas à son dogme ont été massacrés.

Bernard Guy, grand inquisiteur toulousain de l'ordre des Frères prêcheurs était inquisiteur en Occitanie pendant près de 17 ans. Il a écrit un manuel à l'attention de ses collègues ou il détaille les différentes formes d'hérésies et l'art de reconnaître, de démasquer et de condamner les hérétiques. Ce manuel est une anthologie de

souffrance infligée au peuple cathare et ceux considérés hérétiques et déviants.

La mission de l'inquisiteur dit-il est l'éradication l'hérésie. Or, les hérétiques ne peuvent être détruits si l'on ne détruit pas avec eux, leurs sympathisants et ceux qui les hébergent.

L'inquisiteur doit zélé, courageux, perspicace, ignorant la colère et la haine. Il est loyal au Pape qui est le commandement suprême, il doit l'obéissance est la vertu la plus sacrée. Pour obtenir la preuve, l'inquisiteur devait déjouer l'habileté de l'accusé, il doit savoir que les hérétiques sont incorrigibles, il fallait les éliminer par tous moyens y compris jusqu'à la peine de mort. Tout faire pour éviter que cette maladie contagieuse n'atteigne pas la Communauté religieuse le livre de Bernard Guy est édifiant.

Raymond de Penyafort, maître général des Frères Prêcheurs, a rédigé également à l'intention de ses confrères inquisiteurs un Directoire sur la manière d'interroger. Il y a plusieurs autres livres écrits sur l'inquisition médiévale dans le sud de la France.

Les sources traitant ce sujet s'accordent à dire que, durant la période de l'inquisition languedocienne la torture était généralisée, ces méthodes sont sans limites, les pratiques vont de privation, fouets en public jusqu'aux crevaisons des yeux par le fer rouge. Rares sont les cathares échappés au bûcher. Le pouvoir de l'église et pouvoir civil sont main dans la main dans leur action contre les cathares. Après le verdict de l'inquisition, les juges de l'église abandonnent le condamné au bras séculier, qui exécute la sentence. Les juges s'accordent exactement avec l'autorité royale. L'église condamne et le pouvoir royal exécute.

En France, mais aussi en Europe il y a plusieurs musées consacrés à la présentation des instruments et méthodes de la torture sous l'inquisition. A Carcassonne, Paris et d'autres villes françaises possèdent le musée de la torture, mais le musée de la torture ecclésiastique le plus intéressant est celui de valette à Malte où sont exposés les méthodes et instruments de la torture effroyable.

Fonctionnement de l'inquisition médiévale en Occitanie

De quoi s'agit-il ? L'église envoyait dans toutes les villes et villages du sud de la France ses inquisiteurs pour y dénicher les rebelles et les

cathares hérétiques. Il n'y a pas eu un coin du territoire de l'Occitanie qui a échappé à la fouille de la terreur inquisitoire.

En pratique l'inquisiteur et ses accesseurs (Évêque frère dominicain) annonçaient leur venue aux autorités religieuses pour qu'elle rassemble la population. En arrivant au village, l'inquisiteur ouvre une enquête, en commençant par un prêche. Il délivrait un sermon sur la foi appelée « sermon général "ou « édit de foi » à l'attention des catholiques, les invitant à dénoncer les hérétiques sous peine d'excommunication (l'excommunier devient automatiquement hérétique) l'édit de l'inquisiteur se terminant par un double appel incitant vivement les fidèles à la délation et demandant aux hérétiques à se dénoncer eux-mêmes devant le tribunal (la spontanéité de la démarche leur offrant une certaine indulgence)

Un délai est fixé « édit de grâce » laissant aux hérétiques quelques jours pour se dénoncer et se repentir sous peine d'être envoyée au bûcher. Pendant ce délai ; l'inquisiteur enregistrerait les dénonciations et entendait les confessions. Toute dénonciation anonyme fût-elle fausse donne lieu à une arrestation. A l'issue de ce délai, il retournait de nouveau à la recherche de ses justiciables, grâce aux informations recueillies, les suspects sont mis au secret pendant plusieurs jours et privés de nourriture leur interrogatoire se déroule dans les locaux de la prison de l'église. L'accusé, cité à comparaître, est averti qu'il pourrait bénéficier de la clémence des juges à condition de se repentir et de dénoncer son entourage. La méthode est efficace : chacun ayant à cœur de sauver sa vie. Beaucoup de personnes n'hésitaient pas à accuser à tort leurs voisins, voire leurs amis, leurs parents ou leurs enfants.

Pour l'inquisition, le principe de l'« l'unique véritable foi chrétienne » reposait sur le fait que tout être a reçu l'esprit de Dieu et l'esprit de Dieu est si déterminant qu'il n'est pas possible de s'en écarter. S'il s'en écarte et nuit à la Communauté des croyants, alors le diable est présent en lui. Il convient donc de briser l'obstination du diable pour sauver l'âme y compris par la pratique d'une véritable torture. D'autant plus qu'à partir de 1252, la torture est autorisée par une bulle du Pape innocent IV. Cette torture ne doit pas laisser de trace corporelle. C'est souvent pour cette raison que les personnes mortes sous la torture sont mises dans des sacs et jetées directement dans le bûcher.

La procédure était enregistrée dans son intégralité et la preuve essentielle de la culpabilité semblait résider dans l'aveu fait par l'accusé de sa faute.

Si les interrogatoires n'aboutissaient pas à l'aveu, l'inquisiteur avait alors recours à la torture. L'accusé était d'abord amené dans la chambre de torture, où les instruments à torturer lui étaient montrés et expliqués dans leur fonctionnement. Ce premier acte était souvent suffisant pour faire tomber les moins endurcis. Dans un second temps, l'accusé, déshabillé et attaché, était alors soumis à la torture dont Bernard Gui donne moult détails dans son Manuel de l'inquisiteur.

Le tortionnaire jouait un rôle actif, l'accusé doit être amené à des aveux rapides et complets. Sous la torture, il arrivait que l'accusée avoue des crimes qu'il n'avait jamais commis. Si l'accusé persistait, alors la condamnation était prononcée.

L'inquisiteur était à la fois le juge et l'accusateur. L'accusé, quant à lui, ne disposait d'aucune défense. Celui qui prêtait son concours à un hérétique était supposé hérétique. Pour tenter d'échapper au bûcher où la torture, les hérétiques doivent se défendre par eux-mêmes devant les juges de la foi. Après la consultation de nombreux clercs civils et religieux, la sentence des procès inquisitoriaux est prononcée au cours d'une séance publique et solennelle. Cette séance est appelée en France « sermo generalis » et sera plus tard désignée en Espagne par l'expression célèbre « autodafé » (acte de foi).

A quelques exceptions près, les jugements prononcés aboutissent à une peine séculière (bûcher). Ceux qui échappent au bûcher sont condamnés soit à des peines de prison à vie, ou à des bannissements, port de tenue de pénitent, expulsion hors la chrétienté, ou la confiscation de leurs biens au profit de l'église, de ses bourreaux et de la royauté. D'ailleurs les bourreaux se paient sur les biens des condamnés qu'ils brûlent au bûcher.

Cette méthode fondait sur la peur et la récompense de la délation a permis à l'église d'éliminer tous les cathares qui n'ont pas été exterminés par croisades menées contre la population du midi de la France.

Le génocide tragique des cathares.

En Occitanie l'église et le pouvoir civil ont organisé un nettoyage ethnoreligieux systématique de tous les hérétiques aux soupçonnés de l'être. Comme cela a été dit plus haut, en 1209 Béziers a été saccagée avec préméditation, sa population (8000 personnes) est massacrée sans ménagement. Les milices catholiques effectuèrent les massacres en criant : "Tuez-les tous, car Dieu saura reconnaître les siens ! "Carcassonne subit le même sort que Béziers, Toulouse est nettoyée, et son Comte défenseur de la ville est exilé en Angleterre.

Après le nettoyage des grandes les croisés on met le cap sur le reste de l'Occitanie. En l'an 1219, tous les habitants de Marmande ont été massacrés. Il y a eu dans cette ville une effroyable tuerie, ni homme ni femme, jeune, vieux, aucune âme n'échappe à aux foudres des croisés. Il y a eu dit-on plus de 5000 morts. La ville est détruite et brûlée par la horde des croisés.

A Fanjeaux a lieu un bûcher de 140 parfaites et parfaites cathares.

A Minerve, des atrocités barbares ont été commises contre les innocents. A Bram dans l'Aude, a lieu l'égorgement de 80 chevaliers, à Lavaur ont lieux des viols et un bûcher de 400 cathares.

A Pamiers les anti-catharismes ont procédé à un nettoyage ethnique, interdisant aux femmes occitanes de rester mariées avec des chevaliers non chrétiens.

En 1247, le comte de Toulouse Raimon VII fit brûler avec 80 cathares à Berlaigues près d'Agen.

En 1308, dans l'Ariège le château de Montailhou, qui était le dernier bastion cathare, fut détruit.

En 1310, à Toulouse, devant l'inquisiteur Bernard Gui, 18 personnes furent brûlées sur le bûcher, 65 furent emprisonnées à vie dont 3 avec des chaînes, tandis que 20 étaient condamnées à des pèlerinages à pieds vers des terres lointaines.

Le tribunal de l'Inquisition, qui siégeait à Rouen entre le 9 janvier et le 30 mai 1431, jugea Jeanne d'Arc, la condamna comme relapse et la livra au bras séculier qui la fit brûler vive en public et en présence du pour le cardinal de Winchester.

Les horreurs étaient sans limites en 1328, L'inquisiteur Jacques Fournier emmure 510 cathares dans la grotte de Lombrives près de Tarascon.

La grotte de Lombrives était le siège d'Amiel Aicard l'un des quatre échappés de Montségur.

Lorsque l'Inquisition arrêta en 1235-1311, Arnaud de Villeneuve (le plus célèbre des médecins de l'école de Montpellier, soupçonné de catharisme et, le pape Boniface VIII (1294-1303) qu'il avait guéri d'une lithiase rénale, intervint pour qu'il soit étranglé avant le bûcher, ses traités de théologie furent, brûlés sur la place publique après sa mort.

Prise de Montségur

La forteresse de Montségur, appelé par les croisés la « synagogue de Satan » ait prise en 1243 après un siège 10 mois. Le roi de France envoie à Montségur une armée de 4000 hommes sous le commandement du sénéchal Hugues des Arcis. 200 occupants de la forteresse seront prisonniers et brûlés vifs le 16 mars de l'an 1244, en présence du Roi de Navarre. Dans un gigantesque bûcher, dressé au pied de la montagne [le « Prat dels Cremats », ou le champ des brûlés]. Le coup fatal porté par l'église chrétienne aux cathares est la reddition de la forteresse de Montségur en 1244, qui était le siège de leur hiérarchie.

En 1235, 210 cathares furent brûlés à Moissac. Cette énumération n'est pas exhaustive des villes détruites et la population massacrée pendant les croisades contre les cathares.

Le dernier flamboiement des cathares occitans animé par Pierre et Guilhem Authier s'achèvera dans la fureur de l'Inquisition. Geoffroy d'Ablis, Bernard Gui et le Pape Jacques Fournier inquisiteur en personne déclenchèrent la terreur à Toulouse, Foix, Albi et Carcassonne, inspectant les populations, un à un, les hérétiques ou supposés l'être sont tous envoyés sur le bûcher.

Les derniers cathares ont été éliminés en 1309

Bélibaste, est dernier homme de l'église cathare d'Occitanie, en exilé à Catalogne, a été dénoncé à l'inquisition. IL est arrêté, et jugé à Carcassonne, est brûlé le 24 août 1321 au château de Villerouge-Termenès, résidence de l'archevêque de Narbonne. Le dernier « bon

homme» ou «parfait» cathare occitan connu mourut avec dignité, sans abjurer sa foi. Sa mort en martyr est due à l'intolérance religieuse de l'église. Avec autodafé de Bélibaste, l'église cathare occitane disparaît à jamais au profit de l'église chrétienne qui prétend détenir l'unique vérité universelle éternelle de la foi.

La Suppression de l'inquisition languedocienne.

Certes Charles VII supprima l'inquisition cathare le 7 juillet 1438. Cependant cela ne signifie pas pour autant que l'inquisition soit supprimée dans toute la France et dans la chrétienté, car la volonté de l'église d'éliminer par tous les moyens dans la chrétienté ceux qui n'étaient pas en accord avec son dogme demeure réelle.

L'Inquisition fondée par Grégoire IX s'est appliquée avec force et méthode à éradiquer les cathares, mais aussi les bogomiles, les Vaudois, les Templiers, les Lollards, les hussites, les Taborites, les Franciscains spirituels, les béguards ou Frères du Libre Esprit, les Dolcinistes [ou Pseudo-Apostoli], les Turelupins de la Confrérie de la Pauvreté, les Béguines, les Fraticelles, les Sorcières [Jeanne d'Arc], les excommuniés, les Juifs, les apostats, les homosexuels, sans oublier... les lycanthropes, etc. Forte de son expérience mortifère languedocienne l'inquisition étend son savoir-faire à d'autres, région, de la chrétienté laissant pour quelque temps le champ libre aux tribunaux séculiers pour continuer à juger les derniers récalcitrants.

Désormais l'inquisition exporte ses activités en Suisse, en Lombardie, en Corse, en Sicile, en Flandre, en Allemagne, en Autriche, en Angleterre, en Hongrie, en Bohême, en Moravie, en Dalmatie, en Slavonie, en Croatie, en Bosnie, en Espagne, au Portugal puis en Amérique du Sud où elle contribuera à l'élimination des civilisations incas et Aztèques, etc.

L'inquisition est la progéniture de l'église sans elle, sa prospérité n'est pas assurée. C'est probablement les raisons pour lesquelles lorsqu'un pape la supprime le matin un autre la réhabilite le soir même en lui donnant de nouveaux noms et plus de moyens pour accomplir sa mission. Ainsi, en 1542, le pape Paul III fonda une nouvelle forme de l'inquisition sous le nom de la Congrégation de l'Inquisition. Dès son existence la Congrégation pourchasse hérétiques : les huguenots, luthériens, calvinistes, anabaptistes, etc. Parmi ces hommes les plus célèbres, il y a le procès, de l'astronome Galilée jugé en 1633. Il était obligé de renier la réalité de ses

découvertes scientifiques pour éviter d'être condamné à mort et envoyé au bûcher.

Le philosophe Vanini d'origine italienne est arrêté à Toulouse en 1618 par l'Inquisition, condamné pour hérésie et libertinage à avoir la langue coupée, à être étranglé puis brûlé le 9 février 1619 sur la place du salin, le hurlement de Vanini fut, de mémoire de Toulousain le plus horrible.

Lorsque Voltaire publie sa pièce « le fanatisme ou Mohamed » celle-ci est inscrite à l'Index, le Préfet de Paris la considère comme hérétique et la brûle d'autres intellectuels du seizième et dix-septième siècle, dont les idées entraient en conflit avec la vision chrétienne du monde on subit le même sort.

L'inquisition est toujours en embuscade.

Bien qu'elle soit supprimée, l'inquisition que l'on croyait disparue en 1478 retrouve une seconde jeunesse avec le Pape Sixte IV, Francesco della Rovere, qui l'éteint de nouveau à l'ensemble de la Chrétienté notamment, à l'Espagne, à la demande des Rois Catholiques Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon.

Après la chute de l'Andalousie et la prise de Grenade en 1592, l'inquisition a repris du service avec ses méthodes diabolique et mortifère pour démasquer et brûler les maures et les juifs non convertis au christianisme. Des milliers de musulmans et juifs espagnols sont expulsés, brûlés ou massacrés en Espagne à la fin du XVe et le début du XVIe siècle.

En Espagne C'est seulement en 1808 que Joseph Bonaparte, roi d'Espagne, abolit l'Inquisition espagnole. La guerre entre anglais et français a conduit Napoléon à quitter l'Espagne. Après son départ, l'Inquisition est rétablie en 1814, le temps de procéder à l'ultime bûcher de derniers hérétiques, en 1833, avant d'être définitivement supprimée le 15 juillet 1834. Soixante-dix ans, le pape Pie X crée aussitôt, sur ses cendres encore brûlants la Congrégation de la Sainte Inquisition romaine et universelle ou Congrégation du Saint-Office appelé aussi Saint-Office.

La censure du Vatican institue « L'Index »

Au XVI^e siècle, la Sainte Inquisition ne suffisait plus à l'église pour éliminer l'hérétique, contrôler les consciences et la liberté de choisir sa croyance. Il fallait un arsenal répressif complémentaire pour éradiquer les anti-christs. C'est le Pape Pie V qui complète la panoplie en 1571, en fondant la Congrégation de l'Index chargé de contrôler l'édition et censurer tous les écrits non conformes à la doctrine de l'église.

Aucun livre ne pouvait être imprimé s'il n'a pas reçu l'aval de la Sainte — Inquisition.

Dans les publications scientifiques comme les écrits sur la magie, l'inquisition s'intéresse plus à l'esprit des auteurs qu'à leurs œuvres. Une liste constamment mise à jour de ce qu'il est absolument interdit de lire accompagnée de la liste des auteurs maudits, mis à l'Index. Le livre de Copernic, « De Revolutionibus Orbium Coelestium », fut placé à l'Index est un exemple parmi tant d'autres. L'Église use de la censure pour garder le contrôle sur les idées et le savoir scientifique confédérés en désaccord avec les « Saints Écrits ». La dernière édition de liste de l'Index date de 1948 et l'index ne sera définitivement aboli qu'en 1966 !

Et encore faut-il savoir que les titres figurant sur la liste de 1966 sont toujours frappés d'interdit en 2005.

La Congrégation de l'Index joue un rôle fondamental au sein du Vatican en contrôlant les auteurs et leurs publications pour distinguer ce qui est maudit de ce qui est acceptable (par l'église)

Bien que discrète changeante de nom à différente époque, l'inquisition et la censure n'ont jamais cessé de fonctionner. La dernière appellation donnée en 1967 à l'inquisition par Paul VI dont il était le responsable avant de devenir le pape était « la Congrégation pour la doctrine de la foi ».

Cette institution a été aussi dirigée par le cardinal Josef Ratzinger avant d'être élu pape en 2005 sous le nom de Benoît XVI. D'autres dignitaires comme le Pape Benoît XIV, mais Clément XIV étaient responsables de l'inquisition avant de devenir le pape.

Au Vatican l'accès aux archives de l'inquisition était interdit jusqu'en 1998 où le Pape J Paul II a autorisé un nombre limité de chercheurs choisis pouvant consulter ces archives. On estime à XIIIe siècles la durée de l'inquisition active en Occident.

Les relations ambiguës entre le christianisme et le Judaïsme.

Initialement, l'Inquisition avait pour objectif de lutter contre les hérésies au sein de l'Église chrétienne, mais avec le temps elle s'est étendue pour cibler d'autres religions, y compris les juifs et les musulmans, dans les régions où elle s'exerçait. L'attitude envers les juifs a varié selon les lieux, les périodes historiques et les dirigeants locaux de l'Inquisition. Dans certaines régions, les juifs étaient déclarés hérétiques et avaient le choix entre se convertir, être expulsés, au envoyés ou bûcher. Bien qu'ils soient déclarés hérétiques, l'inquisition n'a pas traité les juifs de la même manière que les cathares.

A partir du VIIe siècle, certains auteurs chrétiens considèrent que les juifs sont un peuple descendant d'un même ancêtre que les chrétiens. Cependant ils sont des infidèles et leur religion est défectueuse. Ils ne reconnaissent pas le Christ comme messie, divergent à propos de la trinité et leur pratique religieuse est erronée. Par conséquent ils doivent être considérés comme les hérétiques et traités comme tels. Le dernier livre du code de loi visigothique réprime les juifs de la même manière que les autres les hérétiques.

Changement de position à l'égard des juifs.

L'attitude de l'église à l'égard des juifs change à partir du concile de Clermont, en 1095 où le pape Urbain II a exhorté les chrétiens à partir en croisade. Dès 1096 commençaient les premiers pogroms : A Rouen, à Metz et surtout en Allemagne (Cologne, Mayence, Worms, Trèves). Des chrétiens tuent les juifs, accaparent leurs biens et les forcent à se baptiser. Des penseurs chrétiens écrivent des traités mettant en musique les errements et les erreurs de la communauté juive. Certains historiens du Moyen Âge reconnaissent que l'antijudaïsme médiéval est complexe, mélangeant les raisons de l'hérétisme, la méfiance, la jalousie, la persécution, mais aussi des motivations fiscales et politiques des rois et papes de l'époque à propos des juifs.

Dans les années 1140, Pierre le Vénérable (abbé de Cluny) a rédigé un traité contre les juifs, les Sarrazins et les pétrobrusiens. Le concile de Latran IV, en 1215, représente un second tournant dans la mise en place d'une politique antijuive. Le canon 67 interdit l'usure et limite le prêt à intérêt, domaine dans lequel les juifs excellaient ; le canon 68 leur impose des vêtements distinctifs « Que les juifs doivent se distinguer des chrétiens par un habit spécial », impose aux juifs un signe distinctif pour éviter de les confondre avec les chrétiens et pour empêcher tout mariage mixte ; le canon 69 les exclut des charges publiques ; le canon 70 exige que les juifs convertis renoncent définitivement à leurs anciens rites.

À partir de la fin du 12^e siècle, les chartes ont été éditées dans l'esprit de l'Abbé Pierre le Vénérable permettant au seigneur de distinguer les juifs des autres. Désormais ils sont tenus à l'écart du travail manuel et ne pouvant plus être propriétaire des terres en pays chrétiens. En Angleterre, on assiste, en 1190, au massacre des communautés juives d'York et de Lynn. En Espagne, en 1391, de nombreuses tueries interviennent après la prédication d'un clerc sévillan, Ferrán Martínez.

À la fin du Moyen Âge, les juifs, comme les lépreux, sont accusés d'empoisonner les puits ; lors de la peste noire de 1348-1350, l'idée que les juifs ont volontairement propagé l'épidémie était admise dans la population. Les persécutions à leur encontre s'accroissent, le phonème de soupçonner gagne toute l'Europe.

En France, les juifs deviennent la cible des souverains (obligation de porter un signe distinctif, interdiction d'être armé...). À la merci des rois et princes, sous la menace permanente d'une expulsion ou d'une confiscation de leurs biens, ils sont périodiquement rançonnés pour renflouer les caisses des États. Philippe Auguste décide d'expulser les juifs en 1182 puis en 1198. Philippe le Bel en expulse à nouveau un grand nombre en 1306, à la fin du XIV^e siècle, le roi de France Charles VI décide à son tour d'expulser de son royaume les juifs qui y demeurent encore. Il n'existera plus de communautés juives en France jusqu'au XVI^e siècle les juifs expulsés abandonnent leurs biens et s'exilent dans des régions plus tolérantes comme la Lorraine, le Dauphiné, le Comtat Venaissin ou la Savoie. La France n'était pas un cas isolé, la situation était la même dans la plupart des pays chrétiens. Dès que les choses vont mal, les juifs sont désignés comme boucs émissaires, livrés à la vindicte populaire, forcés de se convertir, envoyés au bûcher ou massacrés. C'est particulièrement le cas lors

des épidémies de peste qui ravagent l'Europe dans les derniers siècles du Moyen Âge. Il ne subsiste pas de souvenir d'une coexistence bienheureuse entre les Juifs et les Français à cette époque.

A partir de début du XVI^e, les premiers ghettos juifs apparaissent en Italie. Dès lors les communautés juives étaient mises à l'écart dans des ghettos où elles sont soumises à une vie réglementée par des conventions ségrégatives appelées condotte qui leur impose des contraintes spécifiques les privant de liberté de vivre là où bon leur semble.

Dans les États pontificaux (centre de l'Italie) les juifs vivaient dans les Ghettos jusqu'en 1870 où moment de l'unification de l'Italie, mais de nouveaux au milieu du 19^e s'ils étaient contraints de retourner dans les ghettos avec l'interdiction de s'associer avec les chrétiens, de détenir des biens, de s'inscrire à l'Université et de voyager. Ils sont obligés d'assister à des sermons publics où on les force à se convertir.

A la fin du XVIII^e siècle Napoléon conquiert une grande partie de l'Europe avec lui se diffuse les idées de la Révolution française dans les états conquis. En Italie Napoléon supprime l'inquisition et ouvre les ghettos en 1795 et en Espagne en 1808. Après la défaite de Napoléon, en Italie l'inquisition reprend ses droits en 1815 les juifs retournent aux ghettos jusqu'en 1895. Le Roi d'Espagne décrète en 1814 que toute hérétique aura la langue transpercée au fer rouge.

En France, il a fallu attendre le début de XIX^e où le mouvement des siècles des Lumières qui revendique liberté conscience et de culte, pour que Napoléon mette en place le Concordat avec mission (1801) d'organiser les relations entre les catholiques et protestants l'État. En faisant des Juifs de France des citoyens à part entière, la Révolution française met fin à leur statut particulier de collectivité autonome soumise à l'autorité de leurs rabbins et de leurs chefs de communauté. C'est seulement après le Concordat que Napoléon I^{er} décide de se pencher sur la question juive, l'organisation de leur culte et leur intégration dans vie sociale nationale. Il est à l'origine de la convocation de 1807 et du Grand Sanhédrin qui a conduit à la création du Consistoire central des israélites de l'Empire. Cette création devait conduire à l'organisation administrative des Juifs, afin d'avoir un meilleur contrôle de leur soumission à l'Empereur. Avec ces décrets sur la relation avec les juifs, Napoléon a certes instauré la paix sociale entre les juifs et les chrétiens, mais n'a pas réussi à

effacer leurs fondements dogmatiques intrinsèques qui étaient la cause des massacres pour hérésie commis au nom du dieu.

Commentaires

La plupart des religions se sont développées sur des idées totalitaires et de l'intolérance à l'égard des autres cultes. La justification de l'élimination des hérétiques et apostats se trouve probablement son essence dans le fait religieux qui ne tolèrent pas la liberté de conscience et le libre choix d'autres croyances que le sien.

La croisade organisée par le pape innocent III contre les Languedociens au début du 13^e siècle prouve que l'église était intolérante à l'existence de toute autre croyance que son dogme. La croisade papale était planifiée, de façon méthodique et mise en pratique, avec zèle et ferveur... Le massacre des cathares et autres hérétiques s'est fait sur un critère ségrégatif, religieux et idéologique aboutissant à l'extermination de la totalité de ceux qui n'adhèrent pas à la doctrine de l'église chrétienne.

Malgré son efficacité le génocide des croisades n'a pas réussi à exterminer tous les hérétiques de l'Occitanie. Celles-ci ont laissé les soins au bras de l'Inquisition ecclésiastique de pouvoir nettoyer la terre languedocienne souillée par des hérétiques. Tous ceux qui ont échappé aux croisades ont été condamnés et envoyés au bûcher qui fonctionnaient jusqu'au dernier tiers du XVIII^e siècle.

Par la volonté et sous la férule de l'Église catholique romaine, L'Inquisition qui était initialement créée pour détruire les chrétiens cathares aurait duré officiellement (selon la région) plus de VI à VIII siècles, à travers toute la Chrétienté.

Durant ce temps, elle a traqué, persécuté, spolié, désespéré, martyrisé, emmuré, torturé, empalé, enterré vifs et brûlé en public au nom de Dieu. [Les autodafés] plusieurs dizaines de milliers de personnes. Il n'y a qu'un siècle que cette folie monstrueuse a cessé et il n'y a que 37 ans que l'Index (la censure papale) n'existe plus au Vatican. Quoi que...

En effet, c'était seulement en 1965 que le Concile Vatican II, a modifié la structure et le titre du Saint-Office (inquisition) baptisé désormais « la Congrégation pour la doctrine de la foi », chargée de juger tout ce qui relève de la foi et de la morale. Sous le Pontificat de Jean-Paul II, cette institution fut activement présidée par le cardinal allemand

Joseph Ratzinger, qui devint le Pape Benoît XVI, en 2005, très précisément à la date anniversaire de la création de l'Inquisition par le Pape Grégoire IX le 20 avril 1229, soit exactement sept cent soixante-seize ans plus après Jacques Fournier le grand l'inquisiteur qui eut «la peau» de Bélibaste le denier des cathares avant de devenir le Pape Benoît XII.

Les victimes de l'hérésie.

Sans parler de la guerre des religions, le nombre des victimes contre l'hérésie est évalué à une centaine de milliers de personnes, mais certains historiens avancent le chiffre un million de cathares et autres hérétique assassinés ou brûlés vifs avec la bénédiction de l'église chrétiens.

La guerre de 30 ans qui est l'une des guerres de religion entre catholiques et protestants a laissé des milliers de morts en Allemagne... En Allemagne la chasse aux sorcières a fait bien plus de victimes que l'Inquisition, France du Sud ou en Espagne.

A l'évidence, les religions sont toujours aux aguets à l'affût de la moindre occasion pour répandre leurs guerres dogmatiques et leurs idéologies autocratiques. On est loin des massacres du temps des croisades, mais lorsqu'en 2023 on voit la pape François rassemble (JM), un million cinq cent mille jeunes à Lisbonne (au Portugal,) autour de lui pour prier et qu'à la Mecque se retrouvent deux millions de pèlerins pour accomplir le rite de hijj. A côté de ses grands rassemblements il y a une multitude d'autres dans le monde qui attire des centaines et des milliers de croyants une plusieurs fois par ans. En France les rassemblements Évangéliste des gens de voyages attirent tous les ans entre 30 à 50 mille personnes. L'ampleur de ces rassemblements montre que tant que l'ignorance existe les religions ont de beaux jours devant elles. Au Moyen Âge, les religions notamment monothéistes s'entretuent pour le pouvoir. Aujourd'hui leur objectif est le même, seuls les moyens différents. Un constant :

Les religions sont inoxydables, elles ne dorment pas, elles ne meurent pas. Elles sont l'ange gardien qui veille sur la conscience de leurs croyants pour qu'ils restent victimes de leur ignorance. Depuis que la région s'est mêlée à la politique, le fanatisme n'a plus à s'enquêter de sa postérité.

Annexe.

Un extrait d'un article de Bertran de la Farge publié en mai 2010 dans la découverte de l'Occitanie cathare. www.catharisme.eu

« Il faut tout de même considérer que l'initiative de la remise du condamné aux exécuteurs du pouvoir temporel revient à l'Église romaine et pas au bras séculier.

C'est bien l'Église romaine qui a institué une dichotomie entre son inquisition et le bras séculier. Et à chaque supplice assistaient les inquisiteurs de l'Église romaine. Et l'Église romaine avait la totale connaissance des pratiques du bras séculier ! Le menu des possibilités d'interventions persuasives des fameux bras séculiers encore officiellement utilisés aujourd'hui, sans vergogne, comme alibis, est riche en variantes barbares et pas du tout chrétiennes :

Les lynchages populaires [« ils furent alors enlevés malgré nous par un peuple trop zélé, jetés dans le feu et brûlés »]

les yeux crevés [Bram [Aude], Serbie]; viols, égorgements et pendaisons [Lavaur à Tarn] ou supplices collectifs du pal [toute la population de Labécède dans Aude, en 1227] par l'autorité de quelque prélat casqué et bardé d'aciers [Arnaud Amaury de Cîteaux, Conrad de Porto et Folquet de Toulouse], quelques reîtres [Simon de Montfort, Humbert de Beaujeu]; cadavres déterrés et brûlés; tortures encouragées et institutionnalisées par le pape lui-même [Innocent IV]; massacres collectifs et prémédités de villes entières [Béziers et Marmande]; bûchers collectifs et expéditifs fulminés par la très sainte colère de quelques condottieres et clercs autoproclamés juges de droit divin [Orléans, Monteforte, Cologne, Troyes, Braines, Minerve, Termes, Lavaur, cassés, Moissac, Montaimé, Montségur, Agen, Vérone]; bûchers individuels ou collectifs institutionnels à l'issue de « jugements » de l'Inquisition; autres mises à mort de mille manières, par tous les moyens mis à la disposition de la société temporelle par l'infailible Sainte Inquisition imposée à la société par l'Église romaine [Grégoire IX. »

Entre 1232 et 1478 l'Inquisition fondée par Grégoire IX s'est appliquée à éradiquer les cathares, les bogomiles, les Vaudois, les Templiers, les Lollards, les hussites, les Taborites, les Franciscains spirituels, les béguards ou Frères du Libre Esprit, les Dolcinistes [ou

Pseudo-Apostoli], les Turelupins de la Confrérie de la Pauvreté, les Béguines, les Fraticelles, les Sorcières [Jeanne d'Arc], les excommuniés, les Juifs, les apostats, les homosexuels (sodomites) sans oublier... les lycanthropes [loups-garous!], etc.. Elle s'est exercée dans toute l'Occitanie ainsi qu'en Aragon, en France, en Dauphiné, en Savoie, en Bourgogne, en Lorraine, en Suisse, en Lombardie, en Corse, en Sicile, en Flandre, en Allemagne, en Autriche, en Angleterre, en Hongrie, en Bohême, en Moravie, en Dalmatie, en Slavonie, en Croatie, en Bosnie, en Espagne, au Portugal puis en Amérique du Sud où elle contribuera à l'élimination des civilisations incas et Aztèques, etc. Nous sommes loin de la piètre diversion dialectique que constitue une distinction entre Inquisition toulousaine et Inquisition espagnole ! Mais le pire est que depuis l'An 2000 on assiste à des tentatives d'effacement et d'escamotage de tout ce qui s'est passé entre l'An Mil et l'avènement de la Réforme ! En commentant, l'inquisition le Père Abarca jésuite espagnole dit « ce furent là les fêtes et les illuminations les plus agréables à la piété catholique de nos souverains... »

Le 1er novembre 1478, c'est bien le Pape Sixte IV, Francesco della Rovere, qui étend l'Inquisition à l'ensemble de la Chrétienté et, entre autres, à l'Espagne, à la demande des Rois Catholiques Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon. En 1542, c'est bien le pape Paul III qui fonde la Congrégation de l'Inquisition. L'Inquisition est dès lors appliquée aux nouveaux hérétiques : les huguenots, luthériens, calvinistes, anabaptistes, etc... En 1571, c'est le Pape Pie V qui, pour compléter la panoplie inquisitoriale, fonde la Congrégation de l'Index : une liste constamment mise à jour de ce qu'il est absolument interdit de lire accompagnée de la liste des auteurs maudits, mis à l'Index ; la dernière édition de l'Index date de... 1948 et ne sera définitivement abolie qu'en... 1966 !

Et encore faut-il savoir que les titres figurant sur la liste de 1966 sont toujours frappés d'interdit en 2005. Sans oublier ceux qui, historiographes, laïcs ou ecclésiastiques, pétris de cette culture coercitive et anathématisatoire, ne peuvent pas s'empêcher, aujourd'hui encore, de reprendre la méthode à leur compte et à l'appliquer à leur entourage !

Un dernier bûcher en 1833. Dans les Balkans, en 1790, un dernier Inquisiteur [dominicain], Antun Cébalo, fut nommé en Dalmatie. En 1808, Joseph Bonaparte, roi d'Espagne, abolit l'Inquisition en Espagne. Mais après le départ de Napoléon, elle y est rétablie en

1814, le temps de procéder à l'ultime bûcher d'un ultime hérétique, en 1833, avant d'être définitivement supprimée le 15 juillet 1834.

En 1908, le pape Pie X abolit certes la Sainte Inquisition, mais crée aussitôt, sur les cendres encore brûlantes de la Congrégation de l'Inquisition, la Congrégation de la Sainte Inquisition romaine et universelle ou Congrégation du Saint-Office ou Saint-Office ! En 1908... ! Le fait est que l'Inquisition initialement créée pour détruire les chrétiens cathares aura duré officiellement plus de six siècles, à travers toute la Chrétienté, par la volonté et sous la férule de l'Église catholique romaine. Elle aura, entre-temps, traqué, persécuté, spolié, désespéré, martyrisé, emmuré, torturé, empalé, enterré vives et brûlé en public [les autos dafé] plusieurs dizaines de milliers de personnes au nom de Dieu. Il n'y a finalement qu'un siècle que cette folie abominable a cessé et il n'y a que 37 ans que l'Index n'existe plus. Quoi que...

En effet, en 1965, après le Concile Vatican II, Paul VI modifia la structure et le titre du Saint Office qui s'appellent désormais la Congrégation pour la doctrine de la foi, chargée de juger tout ce qui relève de la foi et de la morale. Sous le Pontificat de Jean-Paul II, elle fut activement présidée par le cardinal allemand Joseph Ratzinger, qui devint le Pape Benoît XVI, le... 20 avril 2005, très précisément à la date anniversaire de la création de l'Inquisition par le Pape Grégoire IX le 20 avril 1229, soit exactement sept cent soixante-seize ans plus tard, succédant ainsi à Jacques Fournier l'inquisiteur qui eut « la peau » de Bélibaste avant de devenir le Pape... Benoît XII.

L'Inquisition au XXI^e siècle. L'hydre créée par le pape Grégoire IX, pour extirper les cathares de la surface de la Terre, existe toujours, sous une autre forme, avec d'autres moyens, sous un autre nom... mais toujours à la même adresse. Sa dialectique actuelle est d'affirmer avec véhémence que ce n'est pas l'Inquisition qui massacra ces dizaines de milliers d'innocents, mais... les bras séculiers auxquels ils avaient été confiés. [Par exemple, à titre de comparaison, aujourd'hui, lorsqu'une Cour de Justice condamne une personne à la peine de mort, ce ne serait pas la Cour de Justice qui serait l'initiatrice de la mort du condamné, mais... le bourreau !] Il est vrai que cette attitude a été « popularisée » par Ponce Pilate !

Le 12 mai 2005, Benoît XVI a désigné l'archevêque de San Francisco, William Joseph Levada, 69 ans, à la tête de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Docteur en théologie des universités pontificales,

c'est un proche de Benoît XVI. Il a commencé à travailler pour l'ancienne Inquisition en 1976. Six ans plus tard, il quitte Rome pour Los Angeles puis devient archevêque de Portland avant de gagner San Francisco en 1995. Membre de l'ex-Saint Office depuis cinq ans, Monseigneur Levada est responsable de la doctrine à la Conférence épiscopale américaine. Il est évident que pendant près de huit siècles l'Église catholique, très à l'aise avec son Inquisition, a fait preuve d'une remarquable constance et d'un non moins remarquable centralisme : toutes les décisions, depuis les papes Léon Ier, Gélase Ier, Lucius II, Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, Benoît XII, Sixte IV et Pie V, tous profondément engagés, avec constance, dans le développement de la machine infernale inquisitoriale, jusqu'à la création et au fonctionnement de la Congrégation pour la doctrine de la foi toujours existante avec Joseph Levada en 2005, ont été et sont totalement conçues, appliquées, organisées et gérées à Rome. Mais sans doute est-il hérétique et malséant de le dire et de le comprendre ainsi... Quoi qu'il en soit, le seul nom de cathares continue à susciter de violentes réactions.

A aucun moment il n'a été fait mention, ni lors de la Journée du Pardon de l'An 2000 ni dans le texte Mémoire et Réconciliation, du sort abominable et antichrétien réservé aux cathares. Depuis, en 2005, pas un mot, pas un regret. L'Église de Rome va-t-elle continuer encore longtemps à endosser, assumer et cautionner cette atteinte mortelle à la Bonne Parole du Christ ? La tunique sans couture du Christ porte toujours la tache du sang des cathares. Quand l'Église catholique va-t-elle se décider à restituer sa pureté à la tunique du Christ ?

La suite bien triste et inquiétante de l'histoire c'est que l'Inquisition existe toujours. Et elle n'est plus l'apanage de la seule Église catholique. D'autres religions suivent avec fracas, dans le sang et les fanatismes, la voie tracée pendant 776 ans par les intégristes romains qui blasphémèrent l'évangile du Christ dont le seul et unique message est : « Aimez-vous les uns les autres » !

Et il n'y a qu'une conclusion possible : celle que les chrétiens cathares disaient chaleureusement à leurs contemporains : celui qui vit par le glaive périra par le glaive ; aussi il n'y a qu'une arme contre la Haine : l'Amour !

Mohamed Qaremy mai 2023

HH

Bibliographie

Julien Théry : Les hérésies, du XIIe au début du XIVe siècle in HAL open science.

André Vauchez : La notion d'hérésie dans l'Occident médiéval (Xe-XIIIe siècle) in Le Temps des savoirs Année : 2000

Aurélia Hetzel : Qui sont les premiers hérétiques ? Éditions Sciences Humaines 2019

Mathieu Terrier : L'hérésie : un concept transposable ? in archives des sciences sociales de religions de décembre 2018

Alain Boureau : La circulation des hérésies dans l'Europe médiévale 2008

<https://www.erudit.org/fr/revues/histoire/2020>.

[https://occitanie-cathare.](https://occitanie-cathare)

<https://www.futura-sciences.com>.

<https://fr.wikipedia.org/>

Jean-Baptiste Noé, www.jbnoe

HAL Id : hal-03056435

<https://shs.hal.science/hal-03056435v2>

Submitted on 12 Jun 2011

Autres Sources :

Maurizio Marchetti — *La santa inquisitionne* - Ed. La Fiaccola

AEGERTER — *Les Hérésies au Moyen Age*. Paris 1939.

C. DOUAIS — *L'Inquisition, ses origines, ses procédures et les autres ouvrages*. Paris 1906.

N. EYMERICH et F. PENA — *Le Manuel des inquisiteurs*. Paris 1973.

L. GARZEND — *L'Inquisition et l'hérésie*. Paris 1912.

B. GUI — *Manuel de l'inquisiteur*. Paris 1927.

J. GUIRAUD — *Histoire de l'Inquisition*. Paris 1935.

X — *Histoire de l'Inquisition*. Amsterdam 1749.

H.C. LEA — *Histoire de l'Inquisition au Moyen Age*. Paris 1900.

A. LUCHAIRE — *Innocent III*. Paris 1905.

L. TANON — *Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France*. Paris 1893.

A.H. VERRILL - *L'inquisition*. Paris 1932.

PASTOR — *Histoire des papes*.

DANIEL.ROPS — *Histoire de l'Eglise du Christ*. Paris 1950.

J. MARX — *L'Inquisition en Dauphiné*. Paris 1914.

A.E. CARRO — *Histoire de Meaux et du pays meldois*. Marseille 1976.

R. Le TANNEUR — *Magie, sorcellerie et fantastique en Normandie*. Coutances 1979.

Signalons enfin l'excellente synthèse publiée en 1974, par Guy et Jean TESTAS, dans la collection « Que sais-je ? », *L'Inquisition*. ainsi que le petit fascicule de la collection « Découvertes de Gallimard » écrit par Laurent Albaret, *L'Inquisition*

Y -M. HILAIRE — *Histoire de la papauté*. 2000 de missions et de tribulations. Tallandier 1996

A ces usuels, on adjoindra la revue *Archivum Historiae Pontificiae*, publiée à Rome par les Jésuites de la Grégorienne qui contient, depuis 1963, une bibliographie annuelle des travaux parus sur l'histoire de la Papauté.

Eric LEBEC, *Histoire Secrète de la Diplomatie Vaticane*, Albin Michel, Paris, 1997

Mohamed Qaremy mai 2023